Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 014-211406996-20230706-CM_2023_3_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 06 JUILLET 2023 – 18H00

Date de convocation
Le 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Six Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : C. NOUVEL ROUSSELOT, D. MULLER, F. LOUIS, M. CONTENTIN, S. OUTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, E. RENAULT, J. CONTENTIN, LM. TILLIER, S. FALAISE, E. LANDEAU, R. FABIUS, D. VAUTIER, JM. BERNAUS.
ABSENTS REPRESENTES : P. ROBERT a donné pouvoir à S. OUTIN, A. DIDIER a donné pouvoir à D. MULLER JC. GAUDE a donné pouvoir à F. LOUIS, E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN, T. PESCHARD a donné pouvoir à J. CONTENTIN, C. HELENNE a donné pouvoir à E. LANDEAU, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT, JM. KALAIDJIAN a donné pouvoir à P. NOGUET, A. RENOUF a donné pouvoir à E. RENAULT, N. LENORMAND a donné pouvoir à D. VAUTIER.
ABSENT EXCUSE : D. SALZET
ABSENT : A. PERCHEY

M. CONTENTIN nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

9 – MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 Décembre 2022 approuvant la modification des tarifs municipaux applicables,
Vu la nécessité de préciser les tarifs du fait de l'acquisition de nouveaux bâtiments,
Il vous sera donc demandé de bien vouloir préciser ces nouveaux tarifs qui vont entrer en vigueur le 01/07/2023, les autres tarifs restants inchangés,
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **FIXE** les tarifs municipaux, cette délibération annule et remplace les précédentes.

Les Tarifs indiqués sont TTC, un prorata pourra être appliqué selon la durée d'utilisation.			
LOCATION SALLE DES FETES		**2022**	**2023**
ASSOCIATIONS TOUQUAISES- Une location gratuite/an	Journée	60 €	60 €
	week end	96 €	96 €
AUTRES ASSOCIATIONS	Journée	264 €	264 €
	week end	504 €	504 €
PARTICULIERS OU ENTREPRISES	Journée	360 €	360 €
	week end	600 €	600 €
Une caution de 750 € et une caution ménage de 72 € seront demandées à chaque utilisateur de la Salle des Fêtes			
LOCATION SALLE DANIEL MARSON		**2022**	**2023**
ASSOCIATIONS TOUQUAISES	journée	gratuit	gratuit
PARTICULIERS OU ENTREPRISES	Journée ½ journée	120 € 60 €	120 € 60 €
LOCATION SALLE DU LAVOIR		**2022**	**2023**
ASSOCIATIONS TOUQUAISES	journée		gratuit
PARTICULIERS OU ENTREPRISES	Journée ½ journée		120 € 60 €
Une caution pourra être demandée à chaque utilisateur de la Salle Marson et Salle du Lavoir et fixée dans la convention de mise à disposition			
LOCATION SALLE NATHALIE POULAIN		**2022**	**2023**
THEATRE « CHEZ COLETTE	Mensuel		150 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DES BATIMENTS **Tarifs modulables en fonction de la durée d'utilisation et précisés par convention.**		**2022**	**2023**
PRESBYTERE	annuel	3 600 €	3 600 €
GALERIE DES CREATEURS ou Espace culturel	annuel	2 500 €	2 500 €
LE PETIT PIERRE- 10 PLACE SAINT PIERRE	annuel	6 000 €	6 000 €
73, RUE LOUVEL ET BRIERE	annuel	3 600 €	3 600 €
75, RUE LOUVEL ET BRIERE (175€mois)	annuel	2 100 €	2 100 €
2, RUE SCHAEFFER	annuel	6 000 €	6 000 €
LOCAL HERVIEU	annuel		3 600 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 014-211406996-20230706-CM_2023_3_9-DE

LOCATION GYMNASE LEVILLAIN		2022	2023
ASSOCIATIONS	Journée ½ journée	150 € 80 €	150 € 80 €
ENTREPRISES	Journée ½ journée	200 € 100 €	200 € 100 €
JARDINS COMMUNAUX		**2022**	**2023**
TOUQUAIS	annuel	130 €	130 €
NON TOUQUAIS	annuel	200 €	200 €
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		**2022**	**2023**
TERRASSE (occupation permanente ou saisonnière)	annuel	25 €/M²	25 €/M²
FOIRE AUX GRENIERS ET BROCANTE		4,5 €/m linéaire	4,5 €/m linéaire
FORFAIT PLACE LEMERCIER		300 €/dim 500 €/we	300 €/dim 500 €/we
VISITES GUIDEES		**2022**	**2023**
INDIVIDUELS		3 €	3 €
GROUPE (à partir de 8 personnes)		2 €	2 €
TARIFS ADAPTABLES par MANIFESTATION		**2022**	**2023**
Suite au conseil de la Trésorerie, pour les manifestations prises en charge par la Ville, il est proposé de fixer une fourchette de tarifs. Le prix exact pourra être fixé par arrêté municipal si nécessaire. Dans un souci d'attractivité, la gratuité peut s'appliquer pour certaines manifestations culturelles.			
MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES PAR LA VILLE (théâtre..)		de 5 à 15 €	de 5 à 15 €
CONCERTS EGLISE ST PIERRE/ST THOMAS		de 5 à 20 €	de 5 à 20 €
ALIMENTATION s/Manifestation		de 2 à 18 €	de 2 à 18 €
BOISSONS s/ manifestation		de 1 à 5 €	de 1 à 5 €
CIMETIERE		**2022**	
Concession cinquantenaire (2,40m2)	pleine terre	500 €	500 €
Concession cinquantenaire (2,40m2)	caveau	800 €	800 €
Concession trentenaire (2,40m2)	pleine terre	300 €	300 €
Concession trentenaire (2,40m2)	caveau	450 €	450 €
Columbarium- concession 15 ans		450 €	450 €
Columbarium- concession 30 ans		650 €	650 €
Accès au Jardin du souvenir		gratuit	gratuit
Droit de dispersion des cendres		gratuit	gratuit

		NOV à AVRIL		MAI à OCT	
		MENSUEL	6 MOIS	MENSUEL	6 MOIS
ATELIERS D'ART	1	105,00 €	630,00 €	175,00 €	1 050,00 €
	2	105,00 €	630,00 €	175,00 €	1 050,00 €
	3	105,00 €	630,00 €	175,00 €	1 050,00 €
	4	125,00 €	750,00 €	227,00 €	1 362,00 €
	5	63,64 €	381,84 €	96,36 €	578,16 €

Dans le cadre de la délégation du Maire attribuée le 25/09/2020 et la possibilité de louage, les loyers sont fixés par bail ou convention tels le 100 Rue Louvel et Brière, 74 rue Louvel et Brière, la Ferme, La poste… En fonction du contexte sanitaire et afin de maintenir l'attractivité du centre bourg, ces tarifs peuvent être amendés sur décision de Mme Le Maire.

LE MAIRE,

COLETTE NOUVEL ROUSSELOT

***Le Maire certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*